

## MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr - Site internet : <https://www.fislis.fr>



### Séance du Conseil Municipal du vendredi 3 mai 2024 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents : M. RENGGLI Gérard, Mme STAEHELIN Nathalie, M. BRASQUER Pierrick, Mme IFFENECKER Caroline, Mme LINDER Christine, Mme MONA Régine et M. RICHARD Olivier.

Absente excusée : Mme DURAND Marie-Michelle avec procuration à M. RENGGLI Gérard.

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

Date de convocation : le 26 avril 2024.

#### Ordre du jour :

1. Servitude ENEDIS
2. Modalités de répartition du produit de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)
3. Avancement des projets d'investissement
4. Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
5. Divers : ...

#### Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Mme Christine LINDER indique que dans le point 3 sur la visibilité au niveau des ponts, elle avait proposé que des « stop » soient installés à chaque sortie de pont qui donne sur la rue Principale. Le compte rendu de la séance du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### 1. Servitude ENEDIS

Le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 9 octobre 2020 portant sur la constitution de servitude de passage de canalisation et de tous réseaux secs et humides sur les parcelles section 2 n° 89 et 104/61.

Considérant qu'ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur les parcelles sises à FISLIS section 2 n° 89 et section 2 n° 104/61.

Conformément à la convention sous seing privé,

le **Conseil Municipal** à l'unanimité par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles et tout document y afférent.

#### 2. Modalités de répartition du produit de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à Territoire d'Énergie Alsace de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

**APPROUVE** les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

La présente délibération sera adressée à M. le Préfet, sous couvert de M. le Sous-Préfet, et au Président de TEA qui en informera les collectivités membres.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **3. Avancement des projets d'investissement**

Le Maire souhaite faire le point sur les différents projets d'investissement.

Sécurité rue de Bouxwiller : la commission sécurité présente des photos avec mise en place d'une chicane. Des bandes rugueuses pourraient également être faites après la chicane. Un avis sera demandé au service des routes de la Communauté Européenne d'Alsace (CEA).

Différentes idées sont évoquées : coussins berlinois, écluses, radar pédagogique, ... Les possibilités étant limitées en raison de la distance entre le panneau d'agglomération et le virage, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de tester la mise en place d'une chicane avec des bottes de paille enrubannées et **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires.

Visibilité au niveau des ponts :

Concernant l'installation de panneaux « stop » à chaque sortie de ponts qui donnent sur la rue Principale : c'est un problème de visibilité dû aux fleurs dans les jardinières. Comme vu lors du dernier Conseil Municipal les jardinières seront décalées de façon à dégager la vue lors des sorties de ponts.

Marquage au sol des aménagements de sécurité rue Principale et rue des Landes : il est demandé si ces travaux peuvent être prévus à la journée citoyenne : le Maire indique qu'il a contacté l'entreprise MARTIN qui a réalisé ce marquage et que Monsieur MARTIN conseille d'attendre un peu avant de le refaire car sur du macadam récent la peinture ne tient pas. Il indique comprendre mais explique que le macadam fraîchement posé est gras la peinture n'adhère pas bien, seule la résine tient un peu mieux mais pour un prix plus élevé. Le Conseil Municipal fait part de son mécontentement sur la qualité du marquage après seulement 5 mois de pose, le rapport qualité / prix n'est pas satisfaisant. Il est demandé au Maire de faire venir Monsieur MARTIN pour qu'il constate l'état.

Madame Christine LINDER prendra contact avec le Maire d'OLTINGUE qui a également fait appel à l'entreprise MARTIN pour demander si la commune est satisfaite de la prestation et de l'état du marquage quelques mois plus tard.

Il est décidé d'acheter de la peinture de qualité et que l'ouvrier communal réalisera le marquage des « stop » et des « passages piétons » cet été car il a un gabarit, pour les bandes centrales il faudra faire intervenir une entreprise.

Madame Caroline IFFENECKER indique que le panneau qui annonce la présence d'un « stop » quand on vient de WERENTZHOUSE est installé trop haut et qu'il cache les panneaux directionnels. Elle précise aussi que beaucoup d'automobilistes ne respectent pas le « stop » installé sur le pont de la rue de Bouxwiller, est-il possible d'installer des signalétiques orange clignotantes au niveau des « stop » avec détecteur de vitesse ou de mouvement ? La commission sécurité ira voir ce qu'il est possible de faire.

Rénovation du presbytère : il n'y a pas de réponse de l'évêché pour l'instant.

Place de jeux « Dorfplatz » : le devis de l'entreprise HUSSON a été reçu pour la clôture, le devis terrassement et le devis revêtement du sol seront joints au dossier de demande de subvention.

Chemin vers la carrière : le Maire avait eu contact avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Ferrette, le planning de pose d'enrobé coulé à froid de l'entreprise COLAS est complet pour cette année, les nids de poule seront rebouchés et la pose d'enrobé sera envisagée en 2025.

Le Maire se renseignera sur le « blow-patch » pour savoir si ça conviendrait pour reboucher les nids de poule.

Monsieur Gérard RENGGLI fait remarquer que la tranchée ouverte devant l'Etable gourmande chez Jean-Louis MONA n'a pas été rebouchée correctement, il est proposé d'inviter Monsieur MONA en mairie pour lui en parler.

Arrêt de bus de l'école : la commission sécurité s'était rendue sur place en février pour voir la sortie d'école de l'après-midi et avait constaté les difficultés pour garantir la sécurité des enfants et des usagers. Des photos sont projetées, le marquage jaune au sol à l'emplacement réservé du bus s'est estompé. Il est décidé de refaire le marquage jaune pour l'emplacement du bus et de signaler cet emplacement avec des panneaux des 2 côtés de la chaussée. Il est proposé d'installer des balises ou plots sur le trottoir entre l'arrêt de bus et le passage piéton qui se trouve quelques mètres derrière en allant vers Bouxwiller pour éviter que des voitures ne se garent à cet endroit. Le Conseil Municipal donne son accord pour faire ces aménagements. Le panneau d'indication du passage piéton sera changé cet été.

Monsieur Pierrick BRASQUER demande que les filets des panneaux de basket soient commandés prochainement et installés à la salle. Ce sera fait.

#### **4. Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Madame Nathalie STAECHELIN présente le projet de Plan Communal de Sauvegarde modifié après le décès et la démission de 2 membres du Conseil Municipal.

Le PCS permet d'aider les équipes de terrain en concomitance avec la Réserve Communale de Sécurité Civile. Un point est fait sur le rôle de chacun. Le travail sera réparti pour aller voir les habitants qui ont des compétences et / ou du matériel qui peuvent s'avérer utile en cas de besoin. Les personnes seront démarchées en porte à porte pour leur proposer d'intégrer le PCS.

La Communauté de Communes Sundgau (CCS) demande également un tableau Excel d'ici fin août des moyens disponibles en cas de besoin sur l'ensemble de son territoire pour mutualiser les moyens.

La commission PCS se réunit pour finaliser les détails. Une fois le PCS établi et voté il faudra faire des exercices sur le terrain ou sur table, il est envisageable d'en réaliser un conjointement lors d'une manœuvre des pompiers, ce sera vu avec Gilles LEGENDRE.

Les moyens d'alerte actuels sont : la sirène, panneau pocket et il est prévu d'acheter un mégaphone.

Des personnes relais devront être trouvées par quartier et il est décidé de solliciter des personnes qui ne participent pas forcément à la vie associative et qui pourraient voir l'occasion de s'impliquer à la vie du village, la commission essaiera de dresser une liste.

Les quelques personnes dont les maisons se situent à la limite de Fislis mais sur le ban d'OLTINGUE seront prévenues en cas de souci et intégrées à notre PCS.

Pour la liste des personnes vulnérables, un premier contact sera pris avec leurs familles dans un premier temps.

Monsieur Pierrick BRASQUER quitte la séance à 22h.

Le DICRIM est le document simplifié qui indique les risques auxquels la population est exposée et que faire en cas de problème, un condensé sera fait et sera distribué aux habitants. Le Maire profitera de la cérémonie des vœux pour faire un rappel.

En résumé la commission PCS va établir la liste des potentielles personnes relais, un mégaphone sera acheté et un condensé du DICRIM sera réalisé et distribué.

Il est demandé pourquoi la sirène des pompiers sonne toujours 2 fois ? C'est un souci électrique qui en serait à l'origine, le Maire regardera avec l'entreprise qui gère la sirène.

## **5. Divers**

### **- Job d'été 2024**

Le Maire indique que Sarah MONA est venue en mairie pour demander si la commune cherchait des jeunes en job d'été. Après renseignement auprès du Centre de Gestion (CDG) il faut que la personne soit majeure. L'ouvrier communal serait d'accord pour superviser ce saisonnier, les travaux prévus seraient : arrosage, entretien des espaces verts, peinture, ...

Le coût pour la commune représente environ 1 600 € par mois pour 24 heures de travail par semaine.

Il est décidé d'informer la population de la création de cet emploi saisonnier sur Panneau pocket pour permettre à plusieurs jeunes du village de postuler, et suivant le nombre de candidats il sera proposé des contrats de 15 jours ou 1 mois avec priorité à Sarah MONA qui a postulé en 1<sup>er</sup>. Les candidats seront retenus dans l'ordre d'arrivée des candidatures sous réserve de remplir les conditions requises. Il est précisé que le maraîcher de WOLSCHWILLER et les Amaelles recrutent également des saisonniers.

### **- Maison Zumkeller**

Un courrier recommandé avec accusé de réception a été envoyé à Sébastien ZUMKELLER. Vu le prix d'achat élevé des clôtures rigides de 2 m de haut, il est envisagé de mettre du grillage de 2 m de haut. Madame Caroline IFFENECKER fait remarquer qu'une maison située rue Principale à ROPPEZSWILLER est apparemment dans la même situation et clôturée depuis des années : le Maire prendra contact pour avoir des informations sur la situation.

La procédure de demande de vacance de succession sera lancée prochainement.

### **- Fleurissement**

Cet été le jury fleurissement d'Alsace viendra faire une visite dans la commune pour voir le fleurissement.

### **- Location terres communales**

Le Maire informe qu'il a reçu ce jour une convocation du Tribunal des baux ruraux le 16 mai prochain car l'Èarl de la Prairie représentée par Mme LERCH attaque la commune pour non-respect du bail, elle demande une compensation financière de 3 000 € ainsi que 50 € par jour de retard et la compensation du préjudice subi par la perte des récoltes. Le Maire va demander l'assistance de la protection juridique.

### **- Elections européennes du 9 juin 2024**

Le planning des assesseurs sera envoyé par mail au Conseil Municipal pour que chacun puisse indiquer son horaire de présence, il sera proposé 2 membres du CM et 1 jeune de 18 / 19 ans.

### **- Explore ton jura**

Le vendredi 24 mai à 20h30 un film sur l'école en forêt sera projeté dans la salle dans le cadre de l'animation « Explore ton Jura » organisé par la Com Com du Sundgau du 24 au 26 mai dans le cadre de Natura 2000.

Fin de la séance à 23h05. - Prochains CM fixés au vendredi 14 juin 2024 à 20h et 12 juillet 2024 à 20h.